



Lyon, le 7 juillet 2023

Page 1 / 2

# La Région va aider financièrement les commerçants victimes des émeutes

Ce vendredi 7 juillet 2023, Laurent WAUQUIEZ était aux côtés de commerçants indépendants du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon victimes des émeutes de ces derniers jours. Accompagné de Stéphanie PERNOD, vice-présidente déléguée à l'Economie, à la Relocalisation, à la Préférence régionale et au Numérique et de Pierre OLIVER, conseiller régional et maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, Laurent WAUQUIEZ a annoncé la mise en œuvre d'un dispositif d'aides pour les commerçants.

Ces scènes de dégradations, de pillages et d'incendies ont été d'une violence inégalée et ne doivent être ni excusées, ni tolérées. Ces événements laissent de nombreux commerçants dans une situation financière critique. Cette rencontre leur a permis de faire part de leurs inquiétudes, quant à la reprise de leur activité. Il est inacceptable qu'une fois de plus, ceux qui travaillent soient pénalisés.

**Pour soutenir les commerçants et artisans indépendants d'Auvergne-Rhône-Alpes victimes des émeutes de ces derniers jours, la Région débloque 15M€ en urgence.**

Ce dispositif régional d'urgence permettra de proposer une aide de 5 000€ (allant jusqu'à 10 000€) par structure touchée, afin de financer la perte de chiffre d'affaires ; le remplacement des équipements dégradés et l'achat de matériel de sécurisation. Les communes et EPCI seront conviés à accompagner ce dispositif pour compléter la somme s'ils le souhaitent.

## **Des aides simples, rapides et efficaces**

**Les commerçants victimes des émeutes, franchisés ou indépendants de moins de 50 salariés**, devront simplement envoyer au téléservice dédié leur déclaration de sinistre ; leur dépôt de plainte et les informations concernant leur entreprise pour **bénéficier de l'aide avant la fin du mois**. L'objectif est de pouvoir accompagner les victimes dans un délai très court.

La création d'un dispositif temporaire : « **Aider les commerçants – artisans victimes des émeutes de juin 2023** » sera voté en **commission permanente exceptionnelle le mardi 11 juillet 2023**. Dans la foulée, une cellule téléphonique sera mise en place pour appeler l'ensemble des commerçants concernés.





La Région n'a pas été épargnée : que ce soit dans les grandes villes comme Lyon, Grenoble ou Saint-Etienne ou dans des villes plus petites comme Montluçon, Roanne, Villefranche-sur-Saône, Rive-de-Gier ou Cluses, aucune n'a échappé à cette violence.

### Comment bénéficier de l'aide d'urgence ?

- **Commerçants, artisans, indépendants et franchisés de moins de 50 salariés.**
- **Pièces justificatives** : déclaration de l'assureur ; dépôt de plainte et informations de l'entreprise : RIB + attestations fiscale et sociale.
- **Ouverture du téléservice pour déposer son dossier** depuis le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes **dès le 11 juillet.**
- Une **adresse mail** pour répondre aux questions : [aide-urgence-eco@auvergnerhonealpes.fr](mailto:aide-urgence-eco@auvergnerhonealpes.fr)

*«Je ne veux pas que les premières victimes de ces émeutes soient les gens qui travaillent. Mon devoir est de protéger ma région et ma priorité de venir en aide à nos commerçants et artisans qui ont tout perdu en quelques minutes. Dès ce mardi, la Région votera un dispositif simple qui permettra de leur donner une bouffée d'oxygène rapidement, sur le modèle de ce que nous avons fait pendant le Covid. Nous proposerons aussi aux communes et EPCI de s'y associer, pour compléter la somme s'ils le souhaitent »*, **Laurent WAUQUIEZ**, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

